



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2024 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 12 mai 2025, à 19 h 30, au Centre Harpell, 60, rue St-Pierre, Sainte-Anne-de-Bellevue.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 24 avril 2025.

Me Caroline Plourde

Greffière